



solde de tout compte pas reçu

Par **isabelle2011**, le **05/03/2012** à **16:22**

bonjour

j'ai demissionne pour suivi de conjoint (mutation professionnelle) le 24 fevrier etait mon dernier jour de preavis .

je suis toujours dans l'attente de mon solde de tout compte mais il m'ont envoye ma fiche de paie de fevrier avec un virement que de 213 euros alors que je suis en 35h

je viens de les apeler et ils nont toujours pas traiter ma demande est ce normal

que puis je faire car j'ai besoin de ces papiers afin de m inscrire a pole emploi et la caf me le reclame aussi

cordialement

Par **Paul PERUISSET**, le **05/03/2012** à **17:45**

Bonjour Isabelle,

Non, ce n'est pas normal. Envoyez leur un courrier RAR de mise en demeure de vous faire parvenir vos documents sous huitaine sous peine de saisir le Conseil de Prud'hommes en référé.

Pour votre information, les documents sont quérables et non portables, c'est à dire que l'employeur n'est pas légalement tenu de vous les envoyer mais de les tenir à votre disposition.

Cordialement,
Paul PÉRUISSET